

Commune de VEZELOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

3.2. Règlement graphique

PLANCHE CENTRE

Echelle : 1/2000e

Dossier d'approbation

Avril 2024



<p>Débat sur le PADD en date du :</p> <p>16 décembre 2021</p>	<p>Arrêt du PLU par délibération en date du :</p> <p>02/03/2023</p>	<p>Enquête publique réalisée :</p> <p>11/09 au 12/10/2023</p>	<p>Approbation du PLU par délibération en date du :</p>
---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------

Réalisé par :

Cabinet DELPLANQUE Xavier (reprise des travaux du Cabinet RUEZ en juin 2021)



1 Rue Martin Memeller, BP 43, Centre d'Affaires Pierre Carnien, 70400 HERICOURT
Tél : 03 84 46 03 81 Fax : 03 84 56 72 18
Mail : contact@cabinet-delplanque.fr

Contours administratifs

- Limite communales
- Parcelles
- Bâti
- Permis de construire accordés
- Cours d'eau

Zones

- Limite de zone
- Limite de secteur

Zones urbaines :

- UA - Centre du village
- UB - Secteurs de développement
- UBc - Secteur dédié au cimetière
- UBe - Secteur dédié aux équipements publics ou d'intérêt collectif
- UY - Secteurs d'activités, services et commerces

Zones à urbaniser :

- 1AU - Zones à urbaniser

Zones agricoles :

- A - Zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur dédié au fort Ordener
- Nm - Secteur de terrains militaires
- Ns - Secteur accueillant la station de traitement des eaux usées

Prescriptions

- Périmètre OAP
- Secteur où les toits plats ne sont pas autorisés
- Eléments paysagers et secteurs à protéger pour motifs d'ordre écologique - haies, vergers, et autres boisements (L151-23)
- Eléments paysagers et secteurs à protéger pour motifs d'ordre écologique - ruisseaux (L151-23)
- Eléments paysagers et secteurs à protéger pour motifs d'ordre écologique - plans d'eau et étangs (L151-23)
- Eléments paysagers et secteurs à protéger pour motifs d'ordre écologique - zones humides (L151-23)
- Patrimoine à protéger (L.151-19)

Informations

- Périmètre de réciprocité
- Arrêt de bus

